

# **COMPTE RENDU**

## **SEANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2016**

L'an deux mille seize le premier mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MONMEGE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10    Votants : 10

Date de convocation du conseil municipal : 24 FEVRIER 2016

**Présents :** Jean-Michel MONMEGE, Jean-Claude ARNAUD, Mirette CAZABAN, Pierre THIOLLIERE, Christine CANAVY, Corine BUIL, Christa LUTTER, Jean-Louis POUYTES, Nadine BRUNEAU HULIN, Ariane ROUSSEY

**Absents excusés:** Raymond POUGET

**Secrétaire de Séance:** Mirette CAZABAN

Les conseillers étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

### **I – Compte administratif de la commune (budget principal) :**

Suite à la concertation avec les habitants du village et à la réunion publique sur le budget effectués début 2015, le budget avait été établi sur les bases suivantes :

- Pas de hausse du taux d'imposition
- Dépenses de fonctionnement prévues inférieures de 20 000 € par rapport au réalisé 2014 (voir le sous-total des dépenses de fonctionnement)
- Investissements a minima : seulement les engagements pris précédemment (électricité Grand Rue) et l'obligatoire (avec une enveloppe de 10 000 € pour des dépenses imprévues)
- Remboursement de l'emprunt de 100 000 € prévu fin 2015 (à effectuer avant Février 2016).

Les budgets étaient ainsi équilibrés ; mais un fond de trésorerie s'avérait de plus nécessaire et devait être constitué par la vente du Presbytère et du terrain du lotissement (seule la vente de la Poste était prise en compte dans le budget prévisionnel).

### **Fonctionnement (présentation simplifiée) :**

1<sup>ère</sup> colonne : le budget prévisionnel 2015

2<sup>ème</sup> colonne : le budget effectivement réalisé en 2015

3<sup>ème</sup> colonne : le budget effectivement réalisé en 2014

DEPENSES	BP 2015	Réalisé 2015	Réalisé 2014
Charges générales	82 880	<b>81 482</b>	96 708
Personnel	114 800	<b>101 383</b>	123 292
Autres charges	44 062	<b>52 305</b>	46 309
Dépenses imprévues	5 104	-	-
Intérêts emprunts	15 132	<b>17 532</b>	16 343
<b>Sous- total</b>	<b>261 978</b>	<b>252 702</b>	282 652
-			
- Excédent	33 811	<b>63 178</b>	28 191
-			
<b>TOTAL</b>	<b>295 789</b>	<b>315 880</b>	<b>310 843</b>

RECETTES	BP 2015	Réalisé 2015	Réalisé 2014
-			
Remboursement Salaires	17 300	<b>18 508</b>	17 001
Remboursement Poste	14 700	<b>14 034</b>	14 522
Impôts et taxes	161 650	<b>168 662</b>	163 942
Dotation état	78 139	<b>87 442</b>	86 650
Locations/Divers	24 000	<b>27 234</b>	28 728
Produits Exceptionnels	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>295 789</b>	<b>315 880</b>	<b>310 843</b>

Commentaires :

Globalement, **les dépenses** sont contenues même au-dessous du prévisionnel ; les frais de personnel ont diminué du fait du départ de Thierry Jalbaud ; les « autres charges » sont artificiellement plus fortes que prévues (52 305 au lieu de 44 062 prévues) du fait d'un versement

d'environ 7 000 € à la Communauté de Communes pour la prise en charge des temps hors scolaire des élèves (ALAE) ; il s'agit d'une opération blanche puisque nous avons eu aussi en recette supplémentaire la dotation de l'Etat correspondant (voir ci-dessous)

Globalement, **les recettes** sont un peu supérieures au prévisionnel ; en particulier : nous avons un peu sous-estimé les impôts et taxes ; et dans la dotation d'état, il y a cette recette supplémentaire évoquée ci-dessus.

Avec un excédent de fonctionnement de 63 178 €, cela permet, une fois payé le remboursement du capital de l'emprunt long terme (voir ci-dessous le tableau investissement) de disposer d'une capacité d'autofinancement de plus de 36 000 €, ce qui commence à être correct (pour rappel un des problèmes principaux dans la gestion de la commune a été une capacité d'autofinancement négative [-22 000€ en moyenne de 2008 à 2013] ce qui engendrait un accroissement de la dette).

#### **Investissement (présentation simplifiée) :**

Dépenses	BP 2015	Réalisé 2015	Recettes	BP 2015	Réalisé 2015
Rembt emprunt court terme	100 000	100 000			
Dette emprunt à long terme	26 688	26 687	Vente « Poste »	60 000	63 137
Electricité Grand Rue	20 000	0	TVA 2013	6 461	6 461
Reste à réaliser 2014	5 000	4 705	Taxes	1 500	6 602
Barrage	25 000	8 700			
Ecole	6 000	0			
Dépenses imprévues	10 000	0	Subventions	28 500	25 242
<b>Sous total</b>	<b>192 688</b>	<b>140 092</b>			
<b>Déficit</b>	<b>- 96 227</b>	<b>- 38 650</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>192 688</b>	<b>101 442</b>	<b>TOTAL</b>	<b>96 461</b>	<b>101 442</b>

#### Commentaires :

Des opérations n'ont pas été effectuées ou financées tel que prévu : nous n'avons pas eu fin 2015 la facture de l'électricité Grand Rue ; l'examen technique complet du barrage a été reporté à début 2016 ; les travaux de l'école à l'été 2016.

#### Résultat exécution budget :

- Clôture exercice précédent (2014) : + 62 417
  - o Fonctionnement : + 82 522
  - o Investissement : - 20 105
- Clôture exercice 2015 : + 24 528
  - o Fonctionnement : + 63 178
  - o Investissement : - 38 650
- Situation fin 2015 (cumul des 2 exercices) : au total : + 86 945

Il était donc prévu un budget à l'équilibre (dans le budget prévisionnel : le déficit de 96 227 en investissement étant pris en compte par les 62 417 du solde de 2014 + les 33 811 d'excédents qui étaient prévus dans le budget de fonctionnement) et nous terminons 2015 avec un solde positif total de 86 945 €.

C'est bien.....mais ça ne veut pas dire que tout est réglé, loin de là :

- Comme nous venons de le voir, des dépenses d'investissements ont été reportées de 2015 à 2016 (26 300 de restes à réaliser [électricité + lavoir] + école et barrage).
- En 2016, les dotations de l'état vont encore baisser d'environ 6 000 €
- Comme nous le verrons plus loin dans le budget du lotissement, il y a autour de 50 000 € à prévoir pour l'emprunt « trésorerie/lotissement » dans les 5 ans à venir.
- Nous avons besoin d'un matelas de trésorerie d'avance pour éviter d'avoir recours à des emprunts de trésorerie.

## II – Compte administratif eau et assainissement :

Le budget 2015 avait été établi sur les bases suivantes :

- En 2014, il manquait un peu plus de 30 000 € pour équilibrer le budget ; c'est pourquoi nous avons dû décider d'une taxe complémentaire pour rééquilibrer ce budget progressivement. Nous avons donc encore un déficit fin 2014 d'environ 22 000 €, que nous devons résorber en partie d'ici fin 2015.
- En investissement, tel que cela avait été décidé en 2014, nous avons prévu la mise en œuvre des schémas directeurs sur l'eau et sur l'assainissement afin de faire un état des lieux complet et d'établir un plan à long terme (1<sup>ère</sup> tranche, environ les 2 tiers, en 2015).

### Fonctionnement (présentation simplifiée) :

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Recettes</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Réalisé 2015</b>
Fournitures, entretien, réparations, divers	14 700	12 872	Eau abonnés	50 200	46 212
Taxes, reversement redevances agence eau	19 400	20 716	Assainissement abonnés	35 200	29 567
Intérêts emprunts	17 027	17 026	Redevances diverses	12 807	17 087
Amortissement	43 607	43 499	Quote-part subventions	18 666	18 664
<b>TOTAL</b>	<b>94 734</b>	<b>94 113</b>	<b>TOTAL</b>	<b>116 873</b>	<b>111 530</b>
<b>Excédent 2015</b>	<b>22 139</b>	<b>17 417</b>			
<b>Déficit 2014 reporté</b>	<b>- 22 139</b>	<b>- 22 139</b>			
<b>Situation fin 2015</b>	<b>0</b>	<b>-4 722</b>			

### Commentaires :

Pour rappel, en dépenses, les seuls comptes qui dépendent de nous maintenant, ce sont ceux liés aux fournitures, entretien et réparations (cad un peu plus de 10% du budget...), nous avons réduit ces dépenses au maximum. Pour rappel également, nous devrions intégrer des dépenses de personnel, ce que nous n'avons pas pu faire en 2015.

Nous avons surestimé les recettes des abonnés ; les redevances sont supérieures au prévisionnel sans que nous ayons compris pourquoi.

Une fois intégré le résultat du fonctionnement 2014 (déficit de 22 139 €), la situation de 2015 est nettement améliorée mais avec encore un déficit.

### Investissement (présentation simplifiée) :

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Recettes</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Réalisé 2015</b>
Schémas directeurs	55 300	0	Subventions	38 700	0
Imprévus	6 118	2 325	TVA 2013	1 116	1 116
Capital emprunt	11 877	11 877	Dotation amortissement	43 607	43 499
Quote-part subventions	18 666	18 664	Excédent reporté		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>91 960</b>	<b>32 866</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 423</b>	<b>44 615</b>
<b>Excédent 2015</b>	<b>-8 537</b>	<b>+11 749</b>			
<b>Excédent 2014 reporté</b>	<b>+8 537</b>	<b>+8 537</b>			
<b>Situation fin 2015</b>	<b>0</b>	<b>+20 285</b>			

### Commentaires :

Les schémas directeurs n'ont pas été mis en œuvre en 2015 ; les dépenses et recettes afférentes n'ont donc pas été prises en compte. C'est à prévoir sur 2016.

### **Résultat exécution budget :**

Pour l'année 2015 seule, le résultat en fonctionnement est donc de + 17 417 €, le résultat en investissement est de + 11 749 €, soit un cumul positif de + 29 165 €.

En y intégrant le résultat reporté de 2014, l'année 2015 se termine avec un résultat négatif pour le fonctionnement à hauteur de - 4 722 €, et un résultat positif pour l'investissement à hauteur de + 20 285 €. Soit un cumul positif de + 15 563 € (nous étions à - 13 602 € fin 2014).

La situation est donc « assainie » ; mais il ne faut pas oublier qu'en 2016 nous aurons en investissement les dépenses liées aux schémas directeurs, et que nous devons intégrer en fonctionnement des dépenses de personnel.

### **III – Compte administratif lotissement :**

Pour rappel, un emprunt de 150 000 € sur 10 ans a été fait sur ce budget fin 2010 pour faire face à la situation budgétaire de la commune.

Fin 2014, il restait 17 533 € sur ce budget ; le remboursement de l'emprunt (intérêt + capital) a été de 15 609 € en 2015. Il reste donc 1 924 € sur ce budget fin 2015.

La situation début 2016 est donc la suivante :

Il reste environ 80 000 € à rembourser sur cet emprunt (capital + intérêts) : 16 000 € par an de 2016 à 2020.

Le terrain restant est en cours d'être vendu pour 29 000 € (le sous-seing est signé)

Il « manquera » donc environ 50 000 € qui devront être pris en charge par le budget de la commune d'ici 2020.

### **IV – Compte administratif CCAS :**

Nous étions dans l'obligation réglementaire de garder ce budget jusqu'en 2015, ce qui n'avait pas de sens puisqu'il y a maintenant le Centre Intercommunal d'Action Sociale qui a pris le relais au niveau de la Communauté de Communes. Cette obligation vient de sauter ; nous pouvons donc clore ce budget : il reste 271 € sur ce budget qui seront affectés au budget de la commune en 2016.

### **V-Débat d'orientation budgétaire concernant le budget principal :**

Les budgets prévisionnels seront adoptés lors du prochain conseil municipal du Mardi 29 mars à 20h.

Après en avoir débattu, à partir d'hypothèses budgétaires de recettes qui restent à confirmer d'ici fin mars (nous manquons encore d'informations concernant les recettes en impôts et taxes et en dotations), le budget principal 2016 sera établi à partir des bases suivantes :

- Pas d'augmentation des impôts locaux
- Maintien des efforts concernant les dépenses de fonctionnement, tel que cela a été fait en 2014 et 2015.
- Anticiper le remboursement de l'emprunt passé fin 2010 sur le budget du lotissement et auquel nous devons faire face pour un montant total de 50 000 € à partir de 2018 (au lieu d'impacter les budgets de la commune de 16 000 € en 2018, 2019 et 2020, nous prévoyons d'impacter les budgets de la commune de 10 000 € de 2016 à 2020 pour lisser cet impact).
- En investissement, prendre en compte : l'électricité Grand Rue, le lavoir, la mise aux normes (sécurité et handicap) de l'école, les frais du barrage (examen technique complet + cabinet études+ auscultation biennale).
- Le budget ne permet pas de prévoir d'opérations d'investissements supplémentaires hors les études qui pourraient être éventuellement menées concernant des projets photovoltaïques ou hydroélectriques.
- S'il existe des marges de manœuvres à partir des informations qui nous seront apportées courant mars, nous déciderons le 29 mars comment les employer.

**POUR**

**10**

**CONTRE**

**0**

**ABSTENTION 0**

## **Cimetière :**

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été prévu de se doter d'un règlement concernant le cimetière et les demandes d'inhumation. Après en avoir débattu, le texte suivant est adopté :

### **Règlement du cimetière :**

L'article L-2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la sépulture dans un cimetière d'une commune est due :

- 1° Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
- 2° Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- 3° Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;
- 4° Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Par ailleurs, la commune de Cenne-Monestiés pourra accepter que des personnes ayant eu un lien effectif avec la commune (propriétaire d'une résidence secondaire, personne ayant résidé plusieurs années sur la commune, ...) puissent bénéficier d'une sépulture dans le cimetière de la commune, si une réserve de places demeure suffisante pour les ayants droit.

Pour les situations dont le lien avec la commune n'est pas clairement établi, celles où la notion de « réserve de places suffisante » n'est pas claire, ou quand le Maire envisage de donner une réponse négative, le Maire prendra une décision quant à une demande de sépulture après avoir réuni en urgence pour avis les conseillers disponibles.

**Pour : 6**

**Contre : 2**

**Abstention : 2**

### **Eclairage public :**

Lors d'échanges précédents en réunion de Conseil Municipal, avait été évoqué la possibilité d'éteindre tout ou partie de l'éclairage public pendant une partie de la nuit afin de faire des économies d'énergie et des économies financières.

Il était cependant nécessaire de rechercher le contexte légal et réglementaire d'une telle approche.

De ces recherches, il ressort que :

- La coupure de l'éclairage public est possible : suite au cadre législatif voté en février 2009 concernant le Grenelle de l'environnement, « la lutte contre le changement climatique est placée au premier rang des priorités : (...) les émissions de lumière artificielle (...) feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation » (article 66). L'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population est donc une mesure qui entre dans ce cadre.
- Le Maire est donc habilité à prendre des arrêtés de police pour la mise en place de dispositifs d'éclairage adaptés, ce qui inclut les horaires pendant lesquels les points lumineux fonctionnent
- Par ailleurs, en terme de jurisprudence, si l'éclairage est éteint suivant des plages horaires dont le principe a été décidé en Conseil Municipal, après concertation et information des habitants, et pose d'informations pour les automobilistes, il n'y a aucun cas de commune condamnée en justice.

En conséquence, après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- D'envisager l'éventualité d'éteindre tout ou partie de l'éclairage public pendant une partie de la nuit.
- Avant de prendre une décision sur cette éventualité, de mener une concertation auprès des habitants de la commune concernant cette éventualité (laisse-t-on tout allumé toute la nuit ? Eteint-on l'éclairage par exemple de 1h à 5h sur tout le village ? Sur une partie du village et laquelle ?)

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**SEANCE LEVEE A 22H30**